



Municipalité
de Saint-Proper

ÉCOCENTRE SAINT-PROSPER

Ouvert tous les vendredis de 13 h à 16 h

et les samedis de 8 h à 12 h

du 3 mai au 2 novembre 2019

L'écocentre de Saint-Proper est un service de proximité offert aux résidents de notre municipalité.

Les particuliers domiciliés à Saint-Proper peuvent disposer gratuitement de leurs matières résiduelles, c'est-à-dire les résidus ou matériaux qui ne peuvent être ramassés lors de la collecte d'ordures ménagères offerte par la municipalité en raison de leur volume, leur poids ou de leur nature. Les matériaux provenant d'entrepreneurs ou contracteurs ne sont pas acceptés.

Une preuve d'identité tels que : permis de conduire, compte d'Hydro-Québec, téléphone, etc., est exigée pour s'assurer que vous êtes bien un résident de Saint-Proper.

Les coûts d'opération de l'écocentre sont défrayés à même vos taxes municipales. Donc, lorsque vous apportez les biens d'un non-résident ou que vous l'accompagnez pour lui permettre d'utiliser ce service, vous contribuez à l'augmentation des coûts de ce service qui est payé par nous, résidents de Saint-Proper.

L'objectif de ce service est d'offrir à notre population un moyen rapide pour se départir facilement de certains produits en petite quantité.

Pour de plus grosses quantités, vous devez vous rendre directement à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud située au 695, rang St-Joseph à Saint-Côme.



Pour obtenir des informations sur les matériaux acceptés, vous êtes invités à consulter notre site internet au www.saint-proper.com dans l'onglet « Vie citoyenne, Écocentre » ou à consulter le document ci-joint.